

L'Allocation de rentrée scolaire sera versée à compter du 18 août

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS), qui aide les familles à faire face aux frais liés à la scolarité des enfants de 6 à 18 ans, sera versée à compter du **mardi 18 août 2026** aux foyers remplissant les conditions d'attribution.

Pour les enfants de 16 à 18 ans qui sont toujours scolarisés, une simple déclaration en ligne sur le site **caf.fr** ou via l'application mobile **Caf – Mon Compte** suffit. Elle permet à la Caf de verser l'ARS le plus tôt possible, avant la rentrée. Il est inutile d'envoyer un justificatif à la Caf.

Pour les enfants de 6 à 15 ans, les familles n'ont aucune démarche à accomplir, puisque la scolarité est obligatoire. La Caf connaît leurs revenus et verse automatiquement l'ARS aux foyers qui remplissent les conditions.

Seule exception : les enfants de moins de 6 ans qui entrent en CP. Dans ce cas, il faut adresser un certificat de scolarité à la Caf dès la rentrée pour bénéficier de l'aide. Ce document peut être transmis en ligne, dans l'espace « Mon Compte » sur **caf.fr** ou via l'application **Caf – Mon Compte**.



En 2025, 25 000 familles guyanaises ont bénéficié de l'ARS pour un montant total près de 22 millions euros.

Montant pour la rentrée 2026	
Âge de l'enfant	Montant de l'ARS
De 6 ans à 10 ans (1)	426,87 €
De 11 ans à 14 ans (2)	450,41 €
De 15 ans à 18 ans (3)	466,02 €